

Membres en exercice : 29  
Membres présents : 27  
Membres votants : 29

Le 26 septembre 2023 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 20 septembre 2023. Publication de la convocation le : 21 septembre 2023

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Agnès CALLOU, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER

Etaient absents :

Mme Martine SCUILLER a donné procuration à Mme Corinne BRIANT  
M. Pierre-Marie BOSSER a donné procuration à M. Eric BOSSER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication : 03 OCT. 2023

**Délibération n° 2023-112 : Attribution du lot 3 « couverture » du marché cinéma**

Rapporteur : Michel VAN PRAET

M. Le Maire expose à l'assemblée :

Par délibération DE2022-036, la commune a attribué le lot 3 – couverture du marché cinéma à l'entreprise SEO pour un montant de 87 900 € HT.

Au regard de la date de construction du bâtiment, la réalisation d'un diagnostic plomb n'était pas obligatoire et n'avait pas été réalisée au moment des études préalables.

Or, au moment du lancement effectif du chantier, la réalisation de ce diagnostic a été exigée par les autorités compétentes. Le diagnostic a révélé la présence de plomb dans la charpente.

L'entreprise SEO qui avait répondu au marché avant cette découverte a précisé qu'elle n'était pas habilitée à intervenir sur des chantiers avec du plomb. La commune a donc engagé une résiliation de marché avec l'entreprise SEO et lancer une nouvelle consultation.

Critères d'analyse des offres :

- Valeur technique : 50%
- Prix : 50 %

2 offres ont été reçues :

ENTREPRISE	MONTANT DE L'OFFRE HT
RD Métallerie	146 041,00 €
Quimpéroise Enveloppe Bât	244 195,60 €

Les documents relatifs à la consultation sont joints en annexe.

Le plan de financement ci-dessous a été approuvé par délibération DE2023-051 :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	TAUX	MONTANT
Travaux	660 381,43 €	Etat DSIL 170 000 *50%	11,26%	85 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	54 617,33 €	Etat DSIL 2021	2,33%	17 571,00 €
Mission de contrôle technique	4 490,00 €	Etat DSIL 2022	13,25%	100 000,00 €
Mission de diagnostic amiante	1 650,00 €	Etat DSIL 2023	15,90%	120 000,00 €
Mission de relevé de charpente	4 000,00 €	CNC compte soutien	14,74%	111 271,00 €
Mission d'audit énergétique	1 900,00 €	CNC compte de soutien avances	2,65%	20 000,00 €
Mission de coordination de la SPS	2 880,00 €	CNC aide sélective : 446 900*15%	7,95%	60 000,00 €
Frais divers et imprévus	25 000,00 €	Région Bretagne	11,84%	89 380,00 €
		Autofinancement Commune d'Audierne	20,09%	151 696,76 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>754 918,76 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>754 918,76 €</b>

Après prise en compte du montant de 146 041,00 € HT pour le lot 3, le montant des travaux pour les 12 lots de la consultation s'élève à 622 150 € HT (montant transmis par la maîtrise d'œuvre).

Vu la délibération DE2022-036 d'attribution du lot 3 du marché de rénovation du cinéma Le Goyen

Vu la délibération DE2023-013 du 7 février 2023 actant la tenue du débat d'orientation budgétaire

Vu la délibération DE2023-032 approuvant le budget primitif 2023 du budget principal,

Vu la délibération DE2023-051 approuvant le plan de financement du projet « cinéma » ;

Vu la proposition de la commission d'appel d'offres du 4 septembre 2023,

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 6 abstentions, décide de :

- suivre la proposition de la commission d'appel d'offres et attribuer le marché « lot 3 – couverture » de rénovation du cinéma Le Goyen à l'entreprise RD Métallerie pour un montant de 146 041,00 € HT ;
- autoriser M. Le Maire à signer le marché et ses éventuels avenants ;
- autoriser M. Le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,

Le maire,  
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,  
Didier LOAS

